Toute l'équipe de bénévoles
vous souhaite la "BIENVENUE"

SAISON 2015/2016

Vous venez de vous inscrire ou de vous réinscrire à la section **"NATATION" de l'A.S.S.M.**
Dans le cadre des activités de notre section, nous attirons l'attention des nageurs sur les notions d' "**ESPRIT D'ÉQUIPE",** de "**RESPECT**" et nous les invitons à se conformer aux consignes suivantes:

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES:

- La cotisation et la licence doivent être réglées à l'inscription et ne seront en aucun cas remboursées.
- Le **certificat médical** est **OBLIGATOIRE** pour pénétrer sur le bassin **dès la 1ere séance**.
- **Les adhérents disposent d'un intervalle de 10 minutes, 5 mn avant et 5 mn après le début de la séance pour s'inscrire auprès du responsable du club**. Passé ce délai, ils ne seront plus admis dans le bassin, ceci afin de ne pas perturber le déroulement du cours.
- L'accompagnant doit vérifier que l'enfant a bien été pris en charge par le club (possibilité d'absence du MNS, du responsable du club, problèmes techniques entraînant l'annulation de l'entraînement).

Port du bonnet OBLIGATOIRE

- Le bonnet vous est offert à l'inscription
- Pour les compétitions, le port du bonnet du club est obligatoire.
- Pour les entrainements, le port du bonnet du club est obligatoire.

Slip de bain OBLIGATOIRE

- Caleçons et shorts sont STRICTEMENT INTERDITS lors des entraînements et compétitions.

Respect des horaires

- Tous les nageurs et nageuses sont invités à **émarger 5 minutes avant le début du cours**.
- Les parents ont la responsabilité de faire inscrire leur(s) enfant(s) sur la feuille de présence tenue par un membre de permanence de l'A.S.S.M. Natation à chaque séance.
- L'accès du bassin sera interdit 5 minutes après l'heure de début de cours.
- Les parents doivent venir chercher leurs enfants au plus tard 10 mn après la fin du cours.
- Toute absence doit être justifiée. Trois absences non justifiées entraîneront demande d'explication auprès des parents.

Les nageurs ne pourront en aucun cas quitter la piscine avant la fin de la séance (sauf dérogation écrite des parents)

Tout nageur est tenu de respecter:

- Le règlement intérieur de la section disponible sur le site du club,
- les consignes de sécurité affichées à la piscine,
- le matériel mis à sa disposition et les locaux de l'Espace Aquatique,
- les membres de l'équipe enseignante (BNSSA, BEESAN, moniteurs, intervenants),
- les membres bénévoles de l'A.S.S.M. Natation.

- l'activité ne pourra se faire qu'avec la présence du BNSSA **et** du bénévole assurant la permanence à l'accueil.

Numéro de téléphone de la Section ~~: 09 51 36 41 81 et 06 95 37 03 04~~
Adresse mail de la section : assm.natation@free.fr

Site Internet : assmnatation.fr / Le REGLEMENT INTERIEUR est disponible sur le site

Document à conserver